

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

10 Juillet 2020 à 20H

L'an deux mille vingt, le dix juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Bernard SCHEUER, Maire.

Etaient présents : Mmes GAULTIER, HIBERT, LAYRAC, MANDOCE, PRIVAT, TIERRET ; Mrs AUGUY, DELAGNES, GIRARDIN, HORVILLE, POUJOL, SCHEUER, SOLLADIE, VALETTE

Procuration de Madame Cécile GUIRAL à Madame Valérie MANDOCE

Secrétaire de séance : M. Christian DELAGNES

1) Elections des délégués aux élections sénatoriales

VU la circulaire NOR : INTA20159575 portant sur la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux.

VU le décret 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

VU l'arrêté préfectorale n° 12-2020-06-30-002 du 30 juin 2020 relatif à la désignation des délégués des conseils municipaux du 10 juillet 2020,

Considérant que la commune de Saint Côme d'Olt, conformément à l'annexe 2 de l'arrêté préfectoral du 30-06-2020, doit élire trois délégués titulaires et trois suppléants,

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'une liste a été déposée comme suit :

N° Ordre	Nom	Prénom	Sexe
TITULAIRES			
1	SCHEUER	Bernard	H
2	GUIRAL	Cécile	F
3	HORVILLE	Patrick	H
SUPPLEANTS			
4	PRIVAT	Colette	F
5	GIRARDIN	Michel	H
6	TIERRET	Ginette	F

Monsieur le Maire propose de passer au vote. Après le dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 15

Suite à la clôture du scrutin et aux résultats obtenus les délégués aux élections sénatoriales sont :

N° Ordre	Nom	Prénom	Sexe
TITULAIRES			
1	SCHEUER	Bernard	H
2	GUIRAL	Cécile	F
3	HORVILLE	Patrick	H
SUPPLEANTS			
4	PRIVAT	Colette	F
5	GIRARDIN	Michel	H
6	TIERRET	Ginette	F

2) Dénominations et numérotations des voies communales de la commune

Monsieur le Maire expose qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales et principalement celles caractère de rue ou de place publique est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Le service de la Poste propose une prestation d'assistance au prix de 3960 € (Rapport méthodologique, réalisation du plan d'adressage et envoi du dossier au SNA (Service National d'Adressage). Il convient de délibérer pour lancer l'opération de dénominations et numérotations des voies communales de la commune et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir dans ce projet (y compris le devis de la Poste).

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité :

ACCEPTÉ de lancer l'opération de dénominations et de numérotations des voies communales de la commune, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis La Poste pour un montant de 3960 € TTC, et toutes les pièces à intervenir dans ce projet.

3) Plan de financement de la Médiathèque

Monsieur le Maire rappelle les projets de la commune, création de la maison de santé, aménagement d'une maison des associations et des sports, création du plateau de sport, création d'un espace public à l'entrée du village,....

L'ensemble de ces projets permettront de favoriser la démographie St Cômoise en accueillant des familles ou des jeunes et s'intègre dans le projet global d'attractivité de la Commune.

Il expose au conseil municipal que l'aménagement d'une bibliothèque dans le Château s'inscrit dans le projet global e lecture porté par la Communauté de Commune.

Il explique également que le Château, au vu de la place dont il dispose, de plus doté d'un ascenseur, est le meilleur endroit pour accueillir ce projet. Suite à la consultation des entreprises, le montant des travaux s'élèvera à 463 098,62 € au lieu de 315 400 € de départ. Ainsi il convient de reprendre le plan de financement notamment pour solliciter les subventions.

Monsieur le Maire présentera le plan de financement prévisionnel qui se compose de la manière suivante :

Dépenses

- Travaux :	362 000,00 €
- Maitrise d'œuvre	31 450,00 €
- Bureau de Contrôle	7 096.50 €
- SPS	3 942.50 €
- Publicités	1 200,00 €
- Divers et Imprévus	<u>3 311,00 €</u>
TOTAL H.T. :	409 000,00 €

Subventions

- Subvention ETAT au titre de la DGD	33,46 % (sur 362 000 €)	121 142.35 €
- Subvention Conseil Départemental	29,33 %	120 000,00 €
- Subvention Communauté de Commune	2,44 %	10 000.00 €
- Subvention ETAT	5,52 %	20 000.00 €
- Subvention LEADER	<u>13.41 %</u>	<u>54 857.65 €</u>
TOTAL	80.00 %	326 000.00 €

Autofinancement : 83 000.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **ADOpte** le plan de financement ci-dessus.

4) Plan de financement Plateau de sport – ANNULE ET REMPLACE le précédent

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2018-387 en date du 24 juillet 2018 qui proposée une opération d'un montant de 100 000 €. Il informe le conseil municipal qu'après réflexion et étude du dossier le coût de l'opération concernant l'opération « plateau de sport » s'élèvera à 318 000 € HT. En effet à réaliser cette opération il était important de pouvoir modifier la bute présente sur le foirail pour créer un espace public adéquat et modifier le stationnement anarchique des véhicules afin de préserver la sécurité des lieux et des usagers.

Il présente le plan de financement prévisionnel qui se compose de la manière suivante :

Dépenses

- Achat de terrain :		292 806.35 €
- Rénovation du terrain de tennis :		16 115.00 €
- Aménagement des vestiaires :		3 000.00 €
- Création d'un espace multisports :		4 500.00 €
- Création de 3 terrains de quilles et amélioration du Stationnement :		1 200.00 €
- Divers et imprévus :		1 378.65 €
	TOTAL H.T. :	318 000.00 €

Subventions

- Subvention Communauté de communes	3.14 %	10 000.00 €
- Subvention Région 30% ou plafond	7.16 %	22 800.00 €
- Subvention Conseil Départemental	27.67 %	88 000.00 €
- Subvention LEADER (148000 €)	14.84 %	47 200.00 €
TOTAL	52.81 %	168 000.00 €

- Autofinancement 150 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **approuve** les travaux et le plan de financement proposé par Monsieur le maire,
- **autorise** le Maire a sollicité les subventions,
- **décide** d'inscrire les crédits nécessaires au budget,

5) Plan de financement Réaménagement partiel de la Mairie

Monsieur le Maire rappelle les projets de la commune, création de la maison de santé, aménagement d'une maison des associations et des sports, création du plateau de sport, création d'un espace public à l'entrée du village, L'ensemble de ces projets permettront de favoriser la démographie St Cômoise en accueillant des familles ou des jeunes et s'intègre dans le projet global d'attractivité de la Commune.

Il expose au conseil municipal qu'avec l'aménagement de la Médiathèque dans le Château, des travaux de réaménagement de la Mairie sont prévus. En effet, la mise en sécurité des locaux ainsi que l'amélioration énergétique du Château ont été étudié et le permis de construire a été validé par les bâtiments de France et par la DRAC.

Suite à la consultation des entreprises, le montant des travaux s'élèvera à 199718.15 € HT €. Ainsi il convient de réaliser le plan de financement pour solliciter les subventions.

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel qui se compose de la manière suivante :

Dépenses

- Travaux + partie Maitrise d'œuvre + Partie de Bureau de Contrôle + Partir de SPS : 199 718.15 € HT

Subventions

- Subvention ETAT DETR 35.00 % 69 901.00 €

Autofinancement : 129 817.15 €

6) Avenant au contrat d'emprunt de la caisse d'épargne

Monsieur le Maire expose au conseil que l'emprunt de la Caisse d'Epargne qui a été contracté en 2014 doit être remboursé annuellement au mois de Janvier pour une annuité de 35 096.51€.

Cette situation impose à la commune un manque conséquent de trésorerie. Afin de ne plus être en difficulté, la commune a demandé un avenant à la Caisse d'épargne pour passer sur des annuités trimestrielles et plus annuelles.

La Caisse d'épargne propose un avenant au contrat pour un coût de 62.50€ qui permettrait de passer les annuités annuelles en annuités trimestrielles.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de signer cet avenant et de payer le coût de 62,50 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité de :

- **que Monsieur le Maire signe l'avenant**
- **que la commune paye les 62.50€ à la caisse d'épargne pour changer les périodicités de remboursement de cet emprunt.**

7) Contraction d'un emprunt auprès du Crédit Agricole

Vu le budget de la commune de Saint Côme d'Olt, voté, approuvé et visé par l'autorité administrative et par le conseil municipal le 20-02-2020.

Après délibération, décide :

Article 1er : Vu la recette inscrite au budget primitif 2020, la collectivité contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes ;

Article 2 : Objet du financement

Travaux de l'aménagement du Plateau de Sport et du bourg centre 2ème tranche tour de ville.

Montant : 350 000.00 €

Durée de l'amortissement : 20 ans

Taux : 1.22 % fixe

Périodicité : Trimestrielle

Echéance : constante

Frais de dossier : 300 € ou 0.20 % de l'enveloppe réservée

Article 3 : La commune de Saint Côme d'Olt s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

Article 4 : La commune de Saint Côme d'Olt s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

Article 5 : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire.

8) Désignation d'un membre du conseil municipal pour prendre la décision relative à une demande de certificat d'urbanisme pour laquelle le Maire est intéressé

Maître Sonia GALIBERT- PROUZET, a déposé une demande de certificat d'urbanisme d'information pour la vente VERLAGUET – SCI Fond du Pont (Madame Béatrice CAYLA et Monsieur Alain SCHEUER) le 5 juin 2020 enregistrée sous le n° CU 012216 20G0005.

- Compte tenu des liens familiaux directs unissant Monsieur Bernard SCHEUER, Maire de la Commune de Saint Côme d'Olt, et Monsieur Alain SCHEUER, son frère, le Maire est intéressé à la délivrance de ce certificat d'urbanisme.
- En application de l'article L 422-7 du code de l'urbanisme, le conseil municipal doit désigner un de ses membres pour prendre la décision relative à cette demande,
- Pour garantir l'impartialité, Monsieur le Maire s'abstient du vote ;
- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le code de l'urbanisme et notamment l'article L 422-7 ;
- VU la demande de permis de construire n° CU 012216 20G00051 déposée le 5 juin 2020 par Maître Sonia GALIBERT-PROUZET,
- Considérant qu'aux termes de l'article L 422-7 du code de l'urbanisme « si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision » ;
- Considérant qu'en sa qualité de Maire de la Commune de Saint Côme d'Olt et de ses liens familiaux directs avec le pétitionnaire de la demande susvisée frère, Monsieur Bernard SCHEUER est intéressé à la décision relative à la demande précitée ;
- Qu'en conséquence, il appartient au conseil municipal de désigner l'un de ses membres pour prendre la décision et signer, à l'issue de l'instruction, l'arrêté relatif à la demande susvisée ;

Monsieur le Maire propose que Madame Cécile GUIRAL, 1ère Adjointe au Maire soit désignée pour prendre la décision et signer l'arrêté relatif à la demande de ce certificat d'urbanisme informatif : N° CU 012216 20G0005 déposée le 5 juin 2020 par Maître Sonia GALIBERT-PROUZET

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE** à l'unanimité que Madame Cécile GUIRAL 1ère adjointe pour signer le CUa citée ci-dessus.

9) Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, année 2019.

Monsieur le Maire rappelle que le Code général des Collectivité territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'alimentation en Eau Potable de la commune. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée et faire l'objet d'une délibération. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, adopte, à l'unanimité, le rapport et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable de la commune de Saint-Côme d'Olt. Ce rapport sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

10) Modification de la composition du conseil d'administration du CCAS

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 552020 fixant le nombre de représentant pour siéger au CCAS et la délibération n° 582020 établissant la composition du conseil d'administration du CCAS.

Suite au refus de Madame REMIZE Lucienne désignée par l'UDAF, l'Union Départementale a désigné un autre membre : Monsieur Michel COQUENTIN.

Ainsi Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le Conseil d'Administration du CCAS se compose des membres suivants :

Membres élus	Membres représentants d'Associations
Monsieur Le Maire Bernard SCHEUER - Président	
Laurence GAULTIER	Christiane ALBOUY
Cécile GUIRAL	Anne Marie AMICHAUD
Céline HIBERT	Christiane BARROSO
Michel GIRARDIN	Bernard BATTEDOU
Colette PRIVAT	Paul MAUREL
Ginette TIERRET	Michel COQUENTIN

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité que la composition du Conseil d'Administration du CCAS soit composée comme mentionnée ci-dessus.

Questions diverses

Acquisition d'un fourgon tôlé et d'un tractopelle et vente d'un tractopelle et d'un camion benne IVECO :

La commune dispose d'un camion benne IVECO qui ne correspond plus au besoin et d'un tractopelle qui est vieillissant. Il conviendrait de remplacer ces deux véhicules par un fourgon tôlé que tous les agents pourraient conduire. En effet le camion IVECO se conduit avec le permis poids lourds. Monsieur le Maire propose de vendre le camion benne IVECO et le tractopelle au prix minimum de 12000 € et d'acheter le camion tôlé de la Communauté de Commune au prix de 22 000 €. Ainsi l'autofinancement de cette opération serait de 10 000 €.

Panneaux Acoustiques - Salle du Conseil Municipal :

Une entreprise spécialisée dans les panneaux acoustiques des salles est venue à la Mairie pour étudier les problèmes phoniques de la salle du Conseil Municipal. Après vérification et élaboration d'un devis le coût d'une installation de panneaux acoustiques pour permettre des réunions dans un contexte sonore audible et performant serait de 5 549.40 € H.T.

Présentation du Projet porté par « Les conseils des enfants » : Création d'une piste cyclable ludique :

En l'absence de Cécile Guiral responsable de ce projet, Monsieur le Maire présente le dossier des enfants qui consiste à :

- Créer un endroit où les enfants et les familles peuvent se rencontrer, pour se détendre et se défouler. Où les jeunes de tous âges peuvent s'entraîner seuls ou à plusieurs, sur des terrains de bosses ayant différents niveaux.
- Ce lieu permettrait de faire de multiples retrouvailles et de nouvelles connaissances ; de faire une pause sympathique afin de se reposer après une bonne balade

Pour financer ce projet les enfants proposent :

- Un financement participatif (trac dans les boites aux lettres afin de demander des aides financières ou logistiques aux habitants)
- La sollicitation de sponsors tels que la mairie, le comité des fêtes, le CCAS, les commerçants
- Vente sur le marché de :
 - distributeurs de graines pour oiseaux,
 - fleurs

- sacs réutilisables et Eco cup aux effigies « Les conseils des enfants »
- gâteaux faits maison

La séance est levée à 22h15.

Madame GAULTIER	Madame GUIRAL	Madame HIBERT
Madame LAYRAC	Madame MANDOCE	Madame PRIVAT
Madame TIERRET	Monsieur AUGUY	Monsieur DELAGNES
Monsieur GIRARDIN	Monsieur HORVILLE	Monsieur POUJOL
Monsieur SCHEUER	Monsieur SOLLADIE	Monsieur VALETTE